Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Envoyée en stage sans convention signée

Par EnaGia

Bonjour,

Actuellement étudiante infirmière en deuxième année, je me permets de vous contacter pour vous faire part d'un témoignage et aussi obtenir des conseils concernant ma situation.

En effet, j'ai été affectée à un terrain de "stage" où je suis contrainte d'occuper un poste d'aide soignante (non rémunéré). L'IFSI considère qu'il s'agit d'un stage. Cependant, ce dernier n'est en aucun cas formateur car la cadre de santé de l'unité interdit aux infirmiers de m'encadrer en tant qu'étudiante infirmière. Mon rôle au sein du service est uniquement d'être productive et de remplacer une aide-soignante absente. J'ai alerté l'IFSI concernant ma situation mais l'établissement ne semble pas surpris et m'encourage à poursuivre mon stage avec des horaires inhabituels pour une stagiaire (amplitude horaire de 6h30 à 22h).

De plus, je suis très inquiète concernant ma sécurité car je n'ai à ce jour toujours pas de convention de stage. L'IFSI affirme que le lieu de stage dispose de ma convention tandis que le terrain de stage affirme que l'IFSI a ma convention. Après divers échanges, je me retourne vers mon IFSI pour leur faire part de mon inquiétude concernant les assurances. En effet, sans convention de stage ou contrat de travail signé, aucune assurance ne me couvre en cas d'accident. Mon IFSI me répond qu'il n'est pas nécessaire que je signe ma convention de stage tout de suite, qu'ils avaient d'autres priorités et que la signature de ma convention n'en était pas une. Ils m'ont ensuite demandé de continuer mon stage bien que n'ayant pas signé de convention.Mon assurance m'a affirmé ne pas me couvrir.

J'aimerais savoir si la situation est normale et quels seraient les recours possibles.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Cordialement.